



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

sécurité des biens et des personnes

Question écrite n° 101909

Texte de la question

Mme Michèle Tabarot appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les statistiques de la délinquance dans les Alpes-Maritimes. Elle souhaiterait que le ministre puisse lui faire connaître les chiffres disponibles pour l'année 2016 ainsi que les éléments d'appréciation de l'évolution du nombre de faits constatés et de leur typologie.

Texte de la réponse

Les données statistiques de la délinquance constatée dans les Alpes-Maritimes par les forces de police et de gendarmerie en 2016 font apparaître des résultats encourageants par rapport à 2015. Les atteintes aux biens (45 432 faits) ont ainsi diminué de 9,55 %. Les atteintes volontaires à l'intégrité physique (11 653 faits) ont diminué de 3,22 %. Il convient de surcroît de souligner que les violences physiques crapuleuses prises individuellement ont, elles, diminué de 17,58 % dans ce département en 2016. Les escroqueries et infractions économiques et financières sont également en baisse (7 878 faits, soit - 7,94 %). S'agissant des comportements portant atteinte à la tranquillité publique (17 293 faits), ils ont baissé en 2016 de 5 %. Les infractions liées à la grande criminalité sont en revanche en hausse (405 faits, soit + 5,74 %). La tendance du début d'année 2017 est également favorable, puisque les violences aux personnes continuent de baisser en janvier (- 9,87 %), de même que les atteintes aux biens (- 6,96 %) et les comportements portant atteinte à la tranquillité publique (- 9,26 %). Les résultats obtenus témoignent du travail quotidien des forces de l'ordre et du bien-fondé des stratégies mises en place, dans ce département qui bénéficie en particulier de deux zones de sécurité prioritaires (ZSP), à Nice et à La Trinité. Pour autant, il ne s'agit nullement d'occulter la persistance de certaines formes de délinquance et la violence, indépendamment même de la menace terroriste, ainsi que les très fortes attentes de nos concitoyens et de leurs élus en la matière. Ces réalités exigent de maintenir la plus totale mobilisation et de poursuivre l'adaptation constante des dispositifs aux évolutions de la délinquance et le renforcement des moyens. Les mesures du plan BAC lancé en octobre 2015, de même que la mise en œuvre, en cours, des dispositions du plan pour la sécurité publique annoncé fin octobre 2016 y contribuent activement, dans les Alpes-Maritimes comme ailleurs, en permettant d'accroître les moyens des policiers de la sécurité publique aussi bien en matière de matériels (armement, véhicules...) que sur le plan des modes d'action (réduction des charges indues...). Elles exigent aussi que les acteurs locaux, notamment les communes, restent activement engagés aux côtés de l'Etat pour assurer la sécurité de nos concitoyens. Au cours des dernières années, le Gouvernement a ainsi fait considérablement évoluer les conditions d'exercice des missions des polices municipales et leur armement. Dans ce département comme dans l'ensemble du territoire national, le Gouvernement poursuit donc une politique résolue de lutte contre la délinquance quotidienne. La priorité accordée à la sécurité s'est traduite par la création de 8 837 emplois supplémentaires au sein des forces de l'ordre entre 2013 et 2017, ainsi qu'il vient d'être établi par un rapport des inspections générales de l'administration et des finances, ainsi que par le renforcement considérable, au cours de la législature, de l'arsenal juridique des forces de sécurité et de leurs moyens d'investissement et de fonctionnement. La récente adoption par le Parlement de la loi relative à la sécurité publique permettra à cet égard de renforcer encore les

moyens de protection et de riposte dont disposent les forces de l'ordre pour accomplir leurs missions. D'autres décisions récemment prises vont permettre d'amplifier les efforts, par exemple pour lutter contre les formes les plus violentes de criminalité (lancement en janvier 2017 d'un service central des armes...), améliorer les relations entre la police et la population (déploiement des « caméras-piétons »...) ou renforcer encore la formation initiale des policiers avec la création depuis janvier 2017 d'une direction centrale de la formation. Au-delà des problématiques de délinquance, la situation dans les Alpes-Maritimes fait également l'objet de la plus grande attention de la part du ministre de l'intérieur et du Gouvernement, non seulement en raison des enjeux liés au tourisme et aux grands événements (Carnaval de Nice, Festival international du film...), mais également en raison des problèmes de pression migratoire que la France doit affronter dans cette région.

Données clés

Auteur : [Mme Michèle Tabarot](#)

Circonscription : Alpes-Maritimes (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101909

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [10 janvier 2017](#), page 182

Réponse publiée au JO le : [14 mars 2017](#), page 2237